

AVIS PUBLIC

Édition du 7 octobre 2023

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

Aux personnes intéressées par le premier projet de règlement numéro PP27-2023, intitulé « Règlement modifiant le Règlement numéro 0663-2016 de zonage afin de clarifier la définition de « Équipements de loisirs », de préciser les dispositions relatives à l'abattage d'arbres dans les érablières, de créer la zone IL13R à même une partie de la zone IL04R et de retirer les identifications d'un cours d'eau et d'une partie d'un milieu humide du plan de zonage »

AVIS est donné:

- 1. Que le conseil municipal, lors de sa séance du 2 octobre 2023, a adopté le premier projet de règlement numéro PP27-2023, intitulé « Règlement modifiant le Règlement numéro 0663-2016 de zonage afin de clarifier la définition de « Équipements de loisirs », de préciser les dispositions relatives à l'abattage d'arbres dans les érablières, de créer la zone IL13R à même une partie de la zone IL04R et de retirer les identifications d'un cours d'eau et d'une partie d'un milieu humide du plan de zonage ».
- 2. Qu'une assemblée publique de consultation sera tenue le **mercredi 18 octobre 2023, à compter de 18 h 30**, dans la salle des délibérations du conseil, située au 87, rue Principale, Granby. Au cours de cette assemblée publique, la mairesse ou un membre du conseil désigné par elle, expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.
- 3. Que l'objet du projet de règlement est d'adopter certaines modifications au règlement numéro 0663-2016 de zonage et d'en modifier les normes d'implantation, d'architecture et usages, lesquelles modifications sont énumérées ci-après afin :
 - a) de clarifier la définition de « Équipements de loisirs »;
 - b) de préciser le prélèvement de tiges pouvant être effectué lors d'une coupe d'amélioration dans une érablière protégée en zone agricole;
 - de créer la zone résidentielle IL13R à même une partie de la zone résidentielle IL04R (secteur situé au sud-est de l'intersection des rues d'Old Shefford et Robitaille) et d'y définir des groupes, classes d'usages et norme d'implantation, plus particulièrement, en y autorisant notamment les habitations multifamiliales d'un maximum de 4 logements ainsi qu'un nombre maximal de 3 étages;
 - d) de retirer un cours d'eau situé dans le secteur de l'intersection des rues Irwin et Lindor; et
 - e) de retirer une partie de milieu humide dans le secteur de la rue Marie-Ange.
- 4. Que ce projet de règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire par les personnes habiles à voter concernées.
- 5. Que ce projet de règlement ainsi qu'une capsule vidéo expliquant brièvement ce projet sont disponibles sur le site web de la Ville au www.granby.ca/fr/avis-publics, sous la rubrique « Assemblée publique de consultation ». Si vous n'avez pas accès à Internet, nous vous invitons à communiquer avec les Services juridiques au 450 776-8277 afin d'obtenir une copie de ce projet.

Donné à Granby, ce 6 octobre 2023.

La greffière adjointe,

Me Joannie Meunier